

## DEMANDE DE CÉSURE

pour les doctorant(e)s préparant leur thèse à l'Université Paris Dauphine - PSL

**ANNÉE UNIVERSITAIRE : 20..../20....**

---

### Cadre réglementaire national de la césure

#### Extrait de l'Article 14 de l'arrêté du 25 mai 2016, modifié le 26 Aout 2022

A titre exceptionnel, sur demande motivée du doctorant, une période de césure insécable d'une durée maximale d'une année peut intervenir une seule fois, par décision du chef d'établissement où est inscrit le doctorant, après accord de l'employeur, le cas échéant, et avis du directeur de thèse et du directeur de l'école doctorale. Durant cette période, le doctorant suspend temporairement sa formation et son travail de recherche, mais peut demeurer inscrit, s'il le souhaite, au sein de son établissement. Cette période n'est pas comptabilisée dans la durée de la thèse. L'établissement garantit au doctorant qui suspend sa scolarité son inscription au sein de la formation doctorale à la fin de la période de césure.

Tout étudiant peut, sur sa demande et avec l'accord du président ou directeur de l'établissement dans lequel il est inscrit, suspendre temporairement ses études dans des conditions fixées par décret.

**(Article 611-12 du code de l'éducation).**

La période pendant laquelle un étudiant, inscrit dans une formation initiale d'enseignement supérieur, suspend temporairement ses études dans le but d'acquérir une expérience personnelle ou professionnelle, soit en autonomie, soit encadré dans un organisme d'accueil en France ou à l'étranger, est dénommée « période de césure ».

**(Article 611-13 du code de l'éducation)**

Le début d'une période de césure coïncide nécessairement avec celui d'un semestre universitaire.

**(Décret n° 2018-372 du 18 mai 2018)**

Pendant toute la période de césure, le doctorant demeure inscrit dans l'établissement. Il s'acquitte de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC), ainsi que des droits de scolarité au taux réduit.

**(Article D611-19 du code de l'éducation)**

Les doctorants contractuels peuvent bénéficier d'un congé non rémunéré d'une durée d'un an maximum durant la période de césure prévue à l'article 14 de l'arrêté du 25 mai 2016 établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche.

**(Article 8-1 du décret n° 2009-464 du 23 avril 2009)**

### Durée et organisation de la période de césure

La durée de la césure est au **minimum d'un semestre** et elle est limitée à deux semestres consécutifs. Le début de la période de césure coïncide nécessairement avec celui d'un semestre universitaire. Durant la période de césure le doctorant suspend sa formation doctorale et ses travaux de recherche et n'est plus intégré à l'unité de recherche. La période de césure n'est pas comptabilisée dans la durée de la thèse.

## Instruction des demandes de césure

1. Le présent document de demande de césure complété, daté et signé (y compris les avis du Directeur de thèse, du responsable de programme doctoral et du directeur du centre de recherche)
2. Le cas échéant, l'avis du représentant de l'organisation ou de l'établissement employeur ou financeur
3. Un courrier de motivation rédigé par le doctorant décrivant la nature et les objectifs de son projet de césure, accompagné de toute pièce justificative pouvant apporter des éléments d'information sur son projet

### INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LE/LA DOCTORANT(E)

#### 1. ÉTAT CIVIL ET COORDONNÉES

Civilité :  Madame  Monsieur

Nom d'usage : .....

Prénom : .....

Adresse mail : .....

Unité de recherche de rattachement :

CEREMADE  CR2D  DRM  IRISSO  LAMSADE  LEDA

Discipline (spécialité) :

Droit  Management  
 Économie  Mathématiques  
 Finance  Sciences sociales  
 Informatique

#### 2. INFORMATIONS SUR LA THÈSE

Titre de la thèse : .....

Année de première inscription en doctorat : .....

Directeur de thèse : .....

Co-directeur de thèse : .....

Co-tutelle :  Oui  Non Pays partenaire : .....

Financement :  Oui  Non Pays partenaire : .....

Le cas échéant, nom de l'organisation ou établissement employeur ou financeur pendant la césure :

.....

### 3. INFORMATIONS SUR LA DEMANDE DE CÉSURE INSÉCABLE (maximum un an)

**Durée** (cochez la durée demandée qui doit impérativement être en lien avec le motif de votre demande)

**Un seul semestre (6 mois)**

- Soit le 1er semestre : du 1<sup>er</sup> septembre N à fin février N+1 (dossier à déposer au plus tard en juin)
- Soit le 2nd semestre : du 1<sup>er</sup> mars au 31 août (dossier à déposer en octobre)

**Attention** : en cas de césure sur un seul semestre, le/la doctorant(e) est tenu(e) de se réinscrire au titre de l'année universitaire et de respecter la date limite de réinscription, quel que soit le semestre de césure choisi.

**OU deux semestres consécutifs (12 mois)**

- Soit une année universitaire : du 1er septembre N au 31 août N+1
- Soit le 2nd semestre de l'année N (mars à août) et le 1er semestre de l'année N+1 (septembre à Février N+1)

**Attention** : en cas de césure sur un seul semestre, le/la doctorant(e) est tenu(e) de se réinscrire au titre de l'année universitaire et de respecter la date limite de réinscription, quel que soit le semestre de césure choisi.

### 4. MOTIF DE LA CÉSURE

- |   |                                    |                                       |
|---|------------------------------------|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> <b>Inscription dans une autre formation</b><br><i>Joindre le justificatif d'inscription ou d'admission</i>   | <input type="checkbox"/> En France | <input type="checkbox"/> À l'étranger |
| <input type="checkbox"/> <b>Expérience rémunérée en milieu professionnel</b><br><i>Joindre le justificatif</i>  | <input type="checkbox"/> En France | <input type="checkbox"/> À l'étranger |
| <input type="checkbox"/> <b>Engagement de service civique, volontariat de solidarité internationale, service volontaire européen ou bénévolat dans une association</b><br><i>Joindre le justificatif éventuel</i> | <input type="checkbox"/> En France | <input type="checkbox"/> À l'étranger |
| <input type="checkbox"/> <b>Projet de création d'activité en qualité d'étudiant-entrepreneur</b><br><i>Joindre tout justificatif relatif au projet</i>  | <input type="checkbox"/> En France | <input type="checkbox"/> À l'étranger |

Toute demande n'entrant pas dans les situations ci-dessus sera considérée comme étant irrecevable.

### 5. SIGNATURES

Fait à .....  
le .....

Nom et signature du doctorant

**Avis du directeur/directrice de thèse**

Favorable       Défavorable

Commentaire dans le cas d'un avis défavorable :

Date :  
Signature :

**Avis du co-directeur/co-directrice de thèse**

Favorable       Défavorable

Commentaire dans le cas d'un avis défavorable :

Date :  
Signature :

**Avis du responsable de programme doctoral**

Favorable       Défavorable

Commentaire dans le cas d'un avis défavorable :

Date :  
Signature :

**Avis du directeur/directrice du centre de recherche**

Favorable       Défavorable

Commentaire dans le cas d'un avis défavorable :

Date :  
Signature :

**CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE**

**Avis du directeur/directrice de l'École Doctorale**

Favorable       Défavorable

Commentaire dans le cas d'un avis défavorable :

Date :

Signature :